

Le mot du Maire



Chères Incarvillaises, Chers Incarvillais,

Alors que le Printemps arrive prochainement, la COVID-19 perturbe encore et toujours notre vie festive. Face à l'incertitude, nous avons décidé de reporter le « Repas des Anciens » à une date ultérieure. Toutefois, nous espérons que notre fête communale pourra se tenir, comme convenue, les 19 et 20 Juin 2021.

Cette période du mois de Juin 2021 est, vous le savez peut-être déjà, celle des élections départementales et régionales. Ainsi, je vous invite à vous rendre aux urnes les 13 et 20

Juin prochain pour faire entendre votre voix.

Ce mot est l'occasion de vous signifier le début de notre collaboration avec notre nouveau prestataire de cuisine : la « Régie des Deux Airelles ». Bien que la prestation soit financièrement supérieure par rapport au précédent contrat (surcoût de 23 000 € intégralement pris en charge par la commune), nos objectifs consistent à proposer des repas qualitatifs à nos écoliers, et à respecter la loi EGalim dont l'entrée en vigueur se fera le 01 Janvier 2022.

Enfin, je vous informe également que notre municipalité réfléchit à une éventuelle cession de la « Grange » afin que celle-ci soit exploitée à sa juste valeur et que son coût financier non-négligeable ne soit plus supporté par nos habitants.

Le Maire, Patrick MAUGARS

Agenda (sous réserve des mesures sanitaires)

COMMÉMORATION

08/05/2021

(Parvis de la Mairie)

• A contacter :
Mairie (02.32.40.66.86)

DON DU SANG

09/06/2021 + 18/08/2021

(Salle des Fêtes)

• A contacter :
EFS (dondesang.efs.sante.fr)

FÊTE DE LA COMMUNE

19/06/2021 + 20/06/2021

(Parvis de la Mairie)

• A contacter :
Mairie (02.32.40.66.86)

Un Bulletin, Une Anecdote

Si Patrick MAUGARS a été élu maire de notre commune il y a de cela 1 an, il aura fort à faire pour rattraper François GONDARD. Ce dernier a été le premier édile de l'histoire d'Incarville ainsi que celui qui, encore à ce jour, a exercé le plus long mandat : 45 ans entre 1790 et 1835 !

En pratique

Mairie d'Incarville

36 rue de Louviers
Tél. 02.32.40.66.86
secretariatdumaire@incardville.fr

Horaires d'ouverture

Lundi au Jeudi : 14h00 à 18h00
Vendredi : 14h30 à 17h30

Nos réseaux

Site: www.incarville.fr
Facebook : @incardvilleeure
Skype : Mairie Incardville
Instagram : @mairie_incarville

📷 Incarville à travers le temps

Depuis quelques semaines, à travers son compte INSTAGRAM, la commune d'Incarville cherche à montrer son évolution au fil du temps. D'anciennes photographies et cartes postales sont collectées et sont comparées avec des clichés pris aujourd'hui.

Nous sollicitons toutes les personnes possédant d'anciennes images de notre village pour qu'elles puissent nous les envoyer par mail (secretariatdumaire@incarville.fr) ou nous les ramener directement en mairie (nos secrétaires en feront une numérisation).

Grâce à votre aide, nous pourrons continuer cette entreprise de mémoire chère à tout le monde.



Du débit de tabac « MARC » à l'actuelle Rue de Louviers

💬 Les élus se présentent

Depuis les élections municipales de Mars 2020, les élus d'Incarville n'ont malheureusement pas pu rencontrer et échanger autant qu'ils le voudraient avec les habitants.

Pour remédier à cela, nous avons donc décidé de vous présenter, dans chaque bulletin municipal, deux élus afin que vous en sachiez davantage sur celles et ceux qui vous représentent.



Valérie GLUTRON
(48 ans – Adjointe au Maire chargé de l'urbanisme)

Je souhaite défendre au mieux les intérêts de la commune et des Incarvillais(es) avec bienveillance. Je pense que l'écoute, le partage et la convivialité de notre équipe municipale sauront dynamiser, avec votre participation, notre commune.



Aurélie MORISSE
(37 ans – Conseillère municipale)

Je suis installée à Incarville depuis 14 ans. A l'instar de mes fonctions associatives passées et en cours, mon engagement au sein du Conseil Municipal découle, avant tout, de mon envie d'aider ma commune. J'ai ce sentiment que cette équipe, par son dynamisme, fera de belles choses pour Incarville.

Jean SEVIN et les origines de la « source d'eau chaude »

Même s'il n'habite pas Incarville (il vit à Beaumont-le-Roger), Jean SEVIN est, à ce jour, l'un des derniers témoins des origines de la « source d'eau chaude ». Focus sur cette histoire racontée par un jeune homme de 104 ans !

Monsieur SEVIN, comment connaissez-vous l'histoire de la source d'eau chaude d'Incarville ?

Même si j'étais un adolescent à cette époque, j'ai eu connaissance de cette histoire grâce à mes parents. Mon père était le chauffeur du comte Bruno DE BOISGELIN, frère du comte Georges DE BOISGELIN. C'est à ce dernier que l'on doit la découverte de la source d'eau chaude.

Qui était ce Georges DE BOISGELIN ?

C'était un homme appartenant à une grande famille de la région. Il était maire de Beaumont-le-Roger où il habitait au château du Camp-Frémont¹ (là où se trouve actuellement l'Institution Saint-Georges). Il était aussi Conseiller général de l'Eure².

Son frère, Bruno DE BOISGELIN, pour qui mes parents travaillaient, possédait la forêt de Beaumont, les prairies alentours, diverses propriétés ainsi qu'un château qui a été détruit lors de la Deuxième Guerre mondiale.

Pourquoi le comte Georges DE BOISGELIN s'est intéressé à Incarville ?

De ce que l'on m'a dit, son intérêt pour Incarville relève du hasard.

Lorsqu'il était Conseiller général de l'Eure, il était en charge de l'amélioration de la distribution de l'eau potable dans le département. C'était l'époque où les villages n'étaient alimentés que par des pompes. C'est lors de cette mission qu'il a découvert, avec l'abbé Bouly, une chose « exceptionnelle » à Incarville.

Qui est cet abbé BOULY ? L'avez-vous rencontré ?

De ce que je me rappelle, c'était un curé du Nord de la France³. On disait qu'il était sourcier. Je peux vous confirmer qu'il avait ce don.

Je l'ai rencontré une fois lorsque j'étais scolarisé à Orgeville. Dans mon école, il n'y avait pas l'eau potable. Le comte Georges DE BOISGELIN l'avait fait venir pour découvrir, grâce à sa baguette de sourcier, les endroits où on pourrait trouver de l'eau. Je me rappelle qu'il avait demandé à chaque élève, moi y compris, de prendre sa baguette pour voir si on avait le « fluide ». Bien évidemment, aucun jeune n'a trouvé de l'eau. Par contre, lorsque l'abbé BOULY mit la main sur mon épaule, la baguette s'est relevée. On a creusé et il y avait de l'eau !

Comment ces deux personnes se sont retrouvées à Incarville ?

Le comte Georges DE BOISGELIN avait appris qu'il y avait peut-être de l'eau dans le secteur d'Incarville. Lui et l'abbé BOULY connaissait le curé d'Incarville, l'abbé DELAMARE.

Lorsque les deux premiers se sont rendus à Incarville, l'abbé BOULY, avec l'aide de sa baguette, aurait, semble-t-il, trouver un point pour une future distribution d'eau. En creusant, ils se sont aperçus que ce n'était pas de l'eau qui sortait de la terre mais du pétrole !

1 : Aujourd'hui, une partie du château du Camp-Frémont abrite l'Institution Saint-Georges.

2 : Il a exercé cette fonction de 1911 à 1940, année de sa mort.

3 : Alexis-Timothée BOULY (1865-1958) est originaire du village de Condette dans les Hauts-de-France. Curé d'Hardelot à partir de 1910, il crée le terme « radiesthésie » à la fin des années 1920. Il utilisa cette faculté pour devenir sourcier.

→ Suite et fin de l'entretien à la page n°4



L'abbé BOULY



Le château du Camp-Frémont



L'abbé DELAMARE

Jean SEVIN et les origines de la « source d'eau chaude » (fin)

Que s'est-il passé suite à cette surprenante découverte ?

Dans la foulée, le comte Georges DE BOISGELIN a acheté le terrain. Lui et l'abbé DELAMARE étaient persuadés de trouver du pétrole.

Pour cela, le comte Georges DE BOISGELIN a financé le forage dès 1931. Il a fait construire un derrick et a embauché plusieurs personnes. Ils ont creusé profondément mais, ils n'ont trouvé que de l'eau chaude¹. Etant donné que cela a coûté beaucoup d'argent, le comte Georges DE BOISGELIN a abandonné le projet même s'il était encore convaincu qu'il aurait fini par trouver du pétrole.

Et vous, quel est votre lien avec cette source d'eau chaude ?

Au moment du forage, je n'étais qu'un adolescent. Toutefois, dans les années 1970, un membre de la famille DE BOISGELIN est venu me trouver. Je le connaissais car on avait le même âge. Il souhaitait que je l'aide car on lui cherchait des ennuis avec la « source » dont il était, à cette époque, le propriétaire. Il voulait mon avis pour sécuriser les abords de la « source » car des enfants y jouaient dedans et des bêtes s'y approchaient de trop près. Il avait peur qu'un accident ait lieu.

Suite à mon expertise, et avec le concours d'un entrepreneur de Beaumont-le-Roger, on a fait poser un grillage autour de la « source » pour éviter un drame.

Et depuis ?

Par la suite, j'ai appris que ce descendant du comte Georges DE BOISGELIN avait vendu ce terrain à la mairie (en 1978). Pour ma part, je n'y suis revenu qu'il y a 2-3 ans pour savoir ce qu'était devenu cet endroit qui est une petite partie de ma vie.

1 : Le forage d'une profondeur de 904 mètres permit de mettre en évidence l'existence d'un puits artésien. Cette eau, qui provient des zones limites du bassin parisien, a été libérée d'une nappe phréatique emprisonnée entre deux couches imperméables. Sa température, qui est de 28°, résulte d'un réchauffement par contact géothermique. Chargée en ammoniacale, en soufre et en gaz carbonique, on lui reconnaît des vertus curatives que ce soit pour soigner les maladies de peau ou les rhumatismes.



Le derrick construit pour le forage

La « source d'eau chaude » aujourd'hui

i Les travaux continuent à Incarville

Soucieuse d'assurer la sécurité de ses habitants, la municipalité, avec le concours de la CASE, a fait poser 3 ralentisseurs.

Situés respectivement dans les rues d'Epreville / des Coquelicots / de Léry, ces « gendarmes couchés » ont été placés afin de réguler la vitesse des usagers de ces axes routiers.

📄 Communiquer avec la mairie sans vous déplacer

En raison des mesures sanitaires mises en place par le gouvernement (distanciation physique de 2 mètres, couvre-feu à 18h...), la municipalité tente de trouver des solutions pour continuer sa mission de service public.

Même si les secrétaires peuvent toujours vous accueillir, elles ne peuvent recevoir plus d'une personne à la fois. Si vous ne souhaitez pas vous déplacer, vous pouvez prendre contact avec elles par l'intermédiaire du site www.incarville.fr (onglet « Contact »), par téléphone ou encore par SKYPE.

En effet, depuis le début de l'année 2021, il est possible de demander, à la secrétaire de Mairie, un rendez-vous pour une visio-conférence que ce soit avec elle ou avec le Maire. Pour cela, il suffit juste d'appeler la Mairie pour obtenir un rendez-vous, et le tour est joué !

📷 Un 101^{ème} anniversaire, ça se fête !



Le 16/02/2021, Madame JACQUES a eu la surprise de voir le Maire lui rendre visite pour lui souhaiter un joyeux 101^{ème} anniversaire dans le respect des « gestes barrières ».

La doyenne (tout sexe confondu) de notre commune s'est vue offrir, au nom des habitants d'Incarville, un magnifique bouquet de fleurs.

Nous lui donnons rendez-vous l'année prochaine pour, cette fois-ci, fêter son 102^{ème} anniversaire !

📄 Triez vos vieux papiers pour permettre à nos écoliers de voyager

A l'instar des années précédentes, les institutrices de l'école primaire organisent, du 15 au 22 mars dernier, une collecte de vieux papiers.

Cette action a pour ambition de sensibiliser, les petits comme les grands, au tri des emballages et au recyclage.

Grâce à votre concours, c'est une quantité non-négligeable de vieux papiers qui pourra être collectée par l'intermédiaire de la benne prévue à cet effet. L'argent qui sera reversé à la coopérative scolaire financera, pour partie, la classe découverte qui sera effectuée par la classe de CE2-CM1 en 2022.

📄 La « Régie des Deux Airelles » au service des élèves de la commune

Soucieuse de respecter la loi EGalim¹, la municipalité a décidé de mettre fin à son engagement la liant à la société LA NORMANDE au profit de la RÉGIE DES DEUX AIRELLES depuis le 8 mars 2021.

Implantée à Heudebouville depuis 2008, cette cuisine centrale proposera à nos écoliers des produits biologiques et régionaux. Elle réalise aussi ses propres produits quand ceux-ci ne sont pas fabriqués en Normandie (mayonnaise, vinaigrette, compote...).

Nous espérons que cette collaboration plaira gustativement aux élèves de nos écoles. Vous pouvez retrouver les menus proposés sur le site www.incarville.fr (onglet « Enfants/Seniors » - Cantine).

1: La loi EGalim demande aux cantines scolaires de proposer, d'ici le 1^{er} janvier 2022, des repas contenant au moins 50% de produits de qualité et durables (dont au moins 20% provenant de l'agriculture biologique).

i Inscrire son enfant pour l'année scolaire 2021-2022

Pour préparer sereinement la rentrée scolaire 2021-2022, la municipalité ouvre les inscriptions aux écoles maternelle et primaire en cette deuxième partie du mois de Mars.

Si vous souhaitez inscrire votre enfant dans l'une de nos deux écoles, il vous faudra retirer le dossier d'inscription auprès de la secrétaire de mairie ou sur le site www.incarville.fr (onglet « Enfants/Seniors » - *Inscriptions scolaires*).

Ce dossier est à compléter et à retourner à la mairie avant que :

- Mme PELLETIER (directrice de l'école maternelle) envoie aux parents concernés un livret d'accueil dans lequel est notamment fait mention d'une éventuelle matinée d'adaptation (selon les mesures sanitaires en vigueur).
- Mme LE CANN (directrice de l'école primaire) ne contacte que les parents concernés pour de plus amples informations.

i Les assistantes maternelles vous attendent

Comme il est de coutume chaque année, la liste des assistantes maternelles de notre commune est remise à jour.

Vous pouvez la retirer auprès de la secrétaire de mairie ou sur le site www.incarville.fr (onglet « Enfants/Seniors » - *Assistants maternelles*). Vous y retrouverez toutes les coordonnées nécessaires pour prendre contact avec elles.

i La collecte des déchets verts reprend

Du 15/03/2021 (semaine 11) au 29/11/21 inclus (semaine 48), c'est le ramassage des déchets verts par les services de l'Agglomération Seine-Eure.

Pensez à bien présenter votre poubelle à déchets végétaux la veille au soir du jour de collecte (chaque Lundi hors jour-férié). Les sacs et autres fagots posés à côté de la poubelle ne seront pas collectés. Si vos déchets sont nombreux, vous pouvez les apporter en déchèterie voire les composter à domicile. Vous pouvez également pratiquer le « mulching » ou encore le broyat.

i Chers habitants, faites attention à l'endroit où vous stationnez

Depuis peu, notre commune subit le stationnement « gênant », « très gênant », « dangereux » voire « abusif » des utilisateurs de véhicules motorisés. Ces niveaux d'infractions sont indiqués dans le décret 2015-808 du 2 juillet 2015 réglementant le stationnement des véhicules motorisés.

Nous vous rappelons qu'il est, entre-autre, interdit de se garer sur un trottoir, un « bateau », une voie verte, une piste cyclable, ou devant une bouche d'incendie. Le stationnement n'est autorisé, sauf emplacement prévu, que sur une distance de 5m en amont d'un passage piéton dans le sens de la circulation.

Le non-respect de ces règles est passible d'une amende forfaitaire de 2^{ème} classe (35 € pour les deux et trois-roues) ou de 4^{ème} classe (135€ pour les quatre-roues).

Nous comptons sur votre participation pour que ces comportements dangereux et inciviques cessent.

❶ Incarville et ses entrepreneurs

DIAS MARQUES Carole (Hypnothérapeute – Praticienne Bien-être)

13 rue de la Fringale / 06.61.67.35.68 / www.hypnose-massage.fr



Madame DIAS MARQUES, depuis quand pratiquez-vous l'hypnothérapie ?

Cela fait 4 ans que je pratique l'hypnothérapie en tant qu'activité professionnelle. Avant de m'orienter vers ce secteur qui me parlait et dont j'avais connaissance, j'étais technicienne de laboratoire à Mantes-la-Jolie.

En parallèle de cette activité, je suis également une formation de naturopathe / herboriste / aromathérapeute (*métier utilisant des plantes, huiles essentielles...*).

Pourquoi vous êtes-vous installée sur Incarville ?

Tout d'abord, il est proche de mon domicile. De plus, un local au sein du cabinet Chrysalis était disponible. Enfin, je voulais ne pas être isolée ce qui n'est pas le cas ici, car sont présents d'autres professionnels et thérapeutes.

Qu'est-ce que l'hypnothérapie ? A quoi sert-elle ?

Avant tout, je précise que c'est un complément et non un substitut à la médecine. C'est un moyen permettant de modifier l'état de conscience d'une personne pour l'amener vers un mieux-être. C'est totalement différent de « l'hypnose de spectacle ». La personne ne dort pas. Elle est hyper-détendue. Elle a l'impression « d'être sur un nuage », alors qu'elle se trouve dans un état qu'elle rencontre naturellement toutes les 90 minutes.

J'utilise l'hypnothérapie pour réduire le stress / les angoisses / les phobies, pour l'arrêt du tabac... Je propose, généralement, 2 séances pour l'arrêt du tabac et nous évaluons ensemble le nombre de séances pour aller vers le mieux-être. Ces séances, dont la durée dépend du motif de la venue et de la discussion avant, sont espacées de 15 jours à 3 semaines (10 jours pour l'arrêt du tabac). Chaque séance est personnalisée en fonction de la personne qui est en face de moi. Toutefois, pour que cela fonctionne, la personne doit venir de son propre chef. Si sa venue est contrainte, il n'y a aucun intérêt à pratiquer l'hypnothérapie.

Quel est le type de public qui vous sollicite ?

Je vois tout type de public : des adultes, des enfants, des femmes enceintes... Ce qui est intéressant, c'est que chaque type de public a ses spécificités.

Les enfants sont réceptifs à l'hypnothérapie car ils sont beaucoup dans l'imaginaire. Avec eux, je travaille via le jeu, le dessin ou des histoires. C'est une approche différente de ce que je propose à l'adulte. Pour la femme enceinte, l'hypnothérapie est là souvent pour résoudre un « problème » lié à la préparation de l'accouchement, une peur, une angoisse. Cela peut être une pression intense qu'elle ressent, de la panique. Avec elle, on est dans le « parlé » et sur des séances de relaxation. Si elle le souhaite, je lui fait un enregistrement audio de l'une de nos séances pour qu'elle puisse l'écouter juste avant qu'elle n'accouche afin qu'elle soit pleinement détendue.

Qu'est-ce qui est le plus plaisant dans ce métier ?

Pour moi, c'est la dernière séance lorsque la personne qui est venue me voir me dit que tout va bien. Ce que j'apprécie aussi, c'est lorsque ces mêmes personnes me conseillent à leurs connaissances.

Comment vous faites-vous connaître ?

Au début, j'ai distribué de nombreux flyers et cartes de visite à des pharmaciens, kinés, médecins... J'utilise aussi mon Facebook et mon site internet. Il y a également le « bouche-à-oreille » qui fonctionne de plus en plus, ainsi que le passage au sein du cabinet Chrysalis.

❶ Le « Don du sang » a besoin de vous

Pour la première collecte de l'année (20 janvier 2021), ce sont 66 personnes (dont 2 nouveaux) qui ont donné de leur sang afin d'aider ceux qui en ont besoin. La distribution des collations a repris à cette occasion. Si vous souhaitez vous inscrire pour la prochaine collecte (31 mars 2021), rendez-vous sur le site « dondesang.efs.sante.fr ».

En 2021, quelles aides financières pour les jeunes ?

Aide (Où se renseigner ?)	Pour qui ?	Montant	Conditions d'éligibilité
COVID-19 (Pôle Emploi / APEC)	Jeune diplômé(e) de \ominus de 30 ans en difficulté	500€ / mois maximum 4 mois maximum	<ul style="list-style-type: none"> Avoir un diplôme de niveau 5 ou \oplus Être un ancien boursier de l'État ou d'une collectivité locale N'avoir aucune ressources ni soutien financier parental Être accompagné par l'APEC ou Pôle Emploi
Garantie Jeunes (Mission Locale)	« 16-25 ans » n'étant ni en formation ni en emploi	497€ / mois maximum	<ul style="list-style-type: none"> Être suivi(e) par la Mission Locale
Allocation d'aide au retour à l'emploi (Pôle Emploi)	Jeune involontairement privé(e) d'emploi (licenciement...)	Selon salaire journalier de référence 2 ans maximum	<ul style="list-style-type: none"> Justifier d'une période minimale d'emploi Être en recherche effective et permanente d'un emploi
RSA jeune (CAF / CCAS / Département)	« 18-25 ans »	Forfait de 564€ / mois (Somme pour une personne seule)	<ul style="list-style-type: none"> Avoir travaillé au moins 2 ans à temps plein au cours des 3 dernières années
Prime d'activité (CAF / MSA)	Salarié(e), stagiaire, apprenti(e) de \ominus de 25 ans	Selon les ressources	<ul style="list-style-type: none"> Avoir une activité professionnelle Avoir des revenus d'activité modestes
Fonds d'Aide aux Jeunes (Mission Locale / CCAS)	« 18-25 ans » en difficulté	1000€ / an maximum	<ul style="list-style-type: none"> Selon la décision d'attribution du Département (non-cumulable avec le RSA jeune)
APL (CAF)	Étudiant(e), alternant(e)	Une partie du loyer	<ul style="list-style-type: none"> Basée sur les revenus des 12 derniers mois
Aide Mobili-Jeunes (Action Logement)	Alternant(e) de \ominus de 30 ans	Une part du loyer jusqu'à 100€ / mois 3 ans maximum	<ul style="list-style-type: none"> Être en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation (cumulable avec l'APL)
Garantie Visale (Action Logement)	Locataire de \ominus de 30 ans	Caution gratuite	<ul style="list-style-type: none"> Être salarié(e), étudiant(e), fonctionnaire...
Aide d'urgence du CROUS (Service social du CROUS)	Personne de \ominus de 35 ans ayant le statut d'étudiant(e)	Décision prise par le CROUS	<ul style="list-style-type: none"> Conditions fixées par le CROUS



Hommage à Dominique FOURNEAUX



C'est avec une grande émotion que la municipalité a appris le 8 janvier 2021 le décès soudain de Dominique FOURNEAUX à l'âge de 64 ans.

Conseiller municipal à deux reprises, la commune d'Incarville souhaite lui rendre hommage à travers ce bulletin.

Nous nous associons à la peine ressentie par sa famille et ses proches à qui nous adressons nos plus sincères condoléances.